

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 01 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 01 octobre à 19h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du conseil de la commune de Chavroches, sous la présidence de Jean-François TOCANT, Maire,

**Présents** : MM. Didier BION, Robert CHERASSE, Alain RATINIER, Jean-Maurice ROY, Patrick THOUVENIN, Jean-François TOCANT, Benjamin SUREAU

Mmes Nadine WUILLEMIN, Caroline COMMERE, Isabelle REFFAY, Julie VAN BELLINGHEN

**Secrétaire de séance** : Didier BION

Date convocation : 24 septembre 2020

\*\*\*\*\*

Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**35\_2020 : BUDGET AUBERGE : Avenant n°1 : Lot 2 : Charpente bois et Lot 5 : Menuiserie Bois**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise SARL LABEYRIE a terminé les travaux qui lui étaient confiés. Suite à cette fin de travaux, un avenant de moins-value a été édité d'un montant de 1 521.36 € HT qui correspondent à la non réalisation des habillages et de la trémie pour accès aux combles.

Il explique également que suite à la modification du couloir du logement par l'entreprise Vaudelin, les menuiseries sont également modifiées ce qui engendre une plus-value de 1 870€ HT. De plus l'entreprise EURL MENUISERIE GENERALE réalisera la trémie pour l'accès aux combles pour un montant de 120€ HT

**Après délibérés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **D'accepter les devis de l'entreprise EURL MENUISERIE GENERALE d'une valeur totale de 1 990€ HT ;**
- **D'accepter la moins-value de l'entreprise SARL LABEYRIE pour un montant de 1 521.36 € HT ;**
- **d'autoriser Monsieur Jean-François TOCANT, Maire de la commune de Chavroches, à signer les avenants concernant ces travaux.**

**36\_2020 : BUDGET AUBERGE : Raccordement des logements par ENEDIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été fait par l'entreprise ENEDIS pour le raccordement au réseau des deux logements. Ce devis d'élève à 4 222.39€ HT soit 4 644.63€ TTC.

**Après délibérés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **D'accepter le devis d'ENEDIS pour un montant de 4 222.39€ HT ;**
- **d'autoriser Monsieur Jean-François TOCANT, Maire de la commune de Chavroches, à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération**

**37\_2020 : Fonds de concours de la communauté de communes**

Monsieur le Maire informe que l'assemblée qu'il reste sur le Fonds de concours de la Communauté de communes 2018-2020 la somme de 4 736€. Il propose de les affecter au budget de l'Auberge.

Le plan de financement sera le suivant :

Montant Total HT du Projet	484 552.87 €
Subvention DETR (montant attribué en 2018)	97 216 €
Subvention Département 30%	143 958.55 €

Subvention Région (montant attribué en 2019)	50 000.00 €
Fonds de concours Communauté de communes	4 736.00€
Ressources Communales (Emprunt)	188 642.32 €

**Après délibérés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **décide d'affecter les 4 736€ restants du fonds de Concours de la Communauté de communes au budget de Réhabilitation du bar restaurant et des logements ;**
- **d'autoriser Monsieur Jean-François TOCANT, Maire de la commune de Chavroches, à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération**

### **38\_2020 : Délibération prorogant la ligne de Trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une ligne de trésorerie de 30 000 € avait été ouverte en novembre 2019, celle-ci arrivant à terme il propose son renouvellement durant les travaux de l'Auberge dans les mêmes conditions :

<b>Organisme bancaire</b>	<b>CREDIT AGRICOLE</b>
<b>Montant</b>	30 000.00€
<b>Taux</b>	1.00%
<b>Frais de dossier</b>	0.20% du montant
<b>Commission non-utilisation</b>	Néant
<b>Paiement intérêt</b>	Trimestriel
<b>Durée</b>	1 an

**Après délibérés, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,**

- **Décide de proroger la ligne de trésorerie selon les modalités décrites ci-dessus ;**
- **Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de ladite délibération ;**

### **39\_2020 : Demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole sécheresse 2020 sur le territoire de la commune de Chavroches**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le Code des Assurances notamment l'article L.125-1 ;

**Considérant** que les conséquences de la sécheresse qui sévit pour la 3<sup>e</sup> année consécutive,

**Considérant** que la commune de Chavroches a connu de fortes chaleurs continues depuis plus d'un an et que des records ont été battus au cours de cet été,

**Considérant** que la pluviométrie totale sur la commune de Chavroches a été très faible depuis la reconnaissance de calamité agricole 2018, aggravant la situation fragile des nappes phréatiques, la possibilité des pâturages de se régénérer et compromettant la pousse de l'ensemble des récoltes, rendant impossible la reconstitution indispensable des stocks.

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, le département est durement frappé par un épisode de sécheresse. Cette année, elle impacte en plus fortement les rendements des céréales et oléagineux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs agriculteurs ont fait part des dégâts occasionnés par cette sécheresse sur leur activité et des coûts importants induits. Ils estiment la perte de rendement très conséquente. Ces pertes compromettent l'équilibre de trésorerie dans les exploitations et engendrent des frais conséquents inhabituels tant pour nourrir le bétail depuis plusieurs semaines que pour pallier les pertes de rendements.

Le phénomène de sécheresse se répète et perdure actuellement ce qui amplifie les pertes à venir et les frais. Nombreux sont les agriculteurs qui sont dans une situation financière alarmante et dans un état psychologique préoccupant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **De solliciter auprès de l'Etat ma reconnaissance, dans les meilleurs délais de l'état de calamité agricole sécheresse pour l'année 2020 et ce sur tout le territoire de la commune de Chavroches ;**
- **De solliciter l'Etat pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'aides au titre de ce fléau et que soient notamment appliqués au plus vite des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B), des avances sur la PAC.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ladite reconnaissance ;**

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

##### **CCAS 2021**

Il a été décidé à l'unanimité, qu'en raison de la crise sanitaire le repas de janvier 2021 est annulé. Il sera remplacé par la distribution d'un colis aux personnes âgées de plus de 70 ans sur la commune d'une valeur entre 18 et 22€.

Un courrier sera envoyé aux personnes concernées afin de les prévenir et de leur demander s'ils acceptent ou non le colis.

##### **TAÏ CHI**

Monsieur le Maire informe que le club de Tai Chi a fait une demande pour s'installer à la salle socio-culturelle le vendredi. Cette demande sera acceptée sous réserve d'une participation financière pour le chauffage et l'entretien de la salle.

##### **Livre Michel Valette**

Monsieur le Maire informe que 47 livres ont été vendus à ce jour.

##### **Fanfare de St Gérard**

Monsieur le Maire informe que comme l'an passé, si la situation sanitaire le permet, la Fanfare de St Gérard viendra donner un concert à l'Eglise le samedi 12 décembre à 20h30.

#### RECAPITULATIF

**35\_2020 : BUDGET AUBERGE : Avenant n°1 : Lot 2 : Charpente bois et Lot 5 : Menuiserie Bois**

**36\_2020 : BUDGET AUBERGE : Raccordement des logements par ENEDIS**

**37\_2020 : Fonds de concours de la communauté de communes**

**38\_2020 : Délibération prorogeant la ligne de Trésorerie**

**39\_2020 : Demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole sécheresse 2020 sur le territoire**

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

##### **CCAS 2021**

##### **TAÏ CHI**

##### **Livre Michel Valette**

##### **Fanfare de St Gérard**

## SIGNATURES

Jean-François TOCANT	
Isabelle REFFAY	ABSENTE
Jean-Maurice ROY	
Didier BION	
Nadine WUILLEMIN	
Benjamin SUREAU	ABSENT
Patrick THOUVENIN	
Caroline COMMERE	ABSENTE
Alain RATINIER	
Robert CHERASSE	
Julie VAN BELLINGHEN	ABSENTE